

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 154

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 9 OCTIES

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« dans leur rédaction résultant de la loi n° du relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision (visant à faciliter l'extension outre-mer en cas de modification future de ces articles).